

Paris, le 31 août 2017

M Laurent PROBST
Directeur général
Syndicat des Transports d'Ile-de-France
41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Objet : Horaires d'été RER A et B

Monsieur le Directeur,

Notre association d'usagers souhaite attirer votre attention sur l'application des horaires d'été sur le réseau de transport francilien.

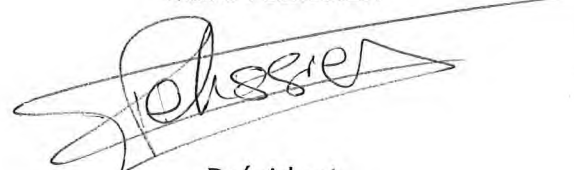
D'une manière générale, il est nécessaire de veiller à ce que, pour les lignes dont l'offre est allégée, cela soit bien en relation avec une baisse effective et proportionnelle de la fréquentation afin de ne pas recréer des situations de surcharge. D'autre part, il conviendrait d'harmoniser la période des horaires d'été entre les différentes lignes et opérateurs pour que les usagers qui empruntent plusieurs lignes ne subissent pas de nombreux changements d'horaires au cours de l'été.

Compte-tenu de ces deux principes, il nous paraît anormal que les RER A et B (et par conséquent la ligne L3) aient sept semaines d'horaires allégés l'été alors que les autres lignes (ex : RER C et D) en ont six. En effet, l'application d'horaires allégés sur les deux lignes les plus fréquentées de la région en cette semaine du 28 août, alors que la grande majorité des franciliens ne sont plus en vacances, constitue un anachronisme mal vécu par les usagers.

Nous souhaitons donc que vous étudiez, en lien avec les opérateurs, en priorité une harmonisation à six semaines des horaires d'été des lignes A et B du RER à partir de 2018. Plus largement, la réalisation d'une étude fine d'adéquation de l'offre d'été à la fréquentation serait souhaitable.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre meilleure considération.

Marc PELISSIER



Président

Copie :

- M François DUROVRAY, Président de la commission de l'offre de transport du STIF
- M Philippe MARTIN, DGA de la RATP